

BILLS—Suite.

BILL RELATIF A L'ACQUISITION DE LIGNES DE CHEMIN DE FER ENTRE LA VILLE DE QUEBEC ET NAIRN-FALLS ET ENTRE LYSTER ET SAINT-JEAN-DES-CHAILLONS—Suite.

Hon. R. Lemieux—Suite.

bligations ont été induits à les vendre au rabais—4228; ces obligations ont été rachetées par un groupe de capitalistes canadiens et ceux-ci obtiendront le pair pour les obligations qu'ils ont payées un prix si minime—4228; sommes les alliés de la France et nous devons agir loyalement dans nos transactions financières avec eux—4228; ce qui engage peut-être encore davantage la responsabilité du Gouvernement fédéral, c'est que, indépendamment de la réclame faite partout au sujet de l'actif de la compagnie, on annonçait que le Gouvernement du Canada devait payer une subvention postale de \$60,000—4229; c'était donc donner à croire aux capitalistes français qu'il y aurait un revenu net de \$314,000—4229; puisque le Gouvernement a décidé de renvoyer toute la question à la cour d'Echiquier, il me semble que l'on devrait aviser aux moyens de rendre aux capitalistes français tout ce qu'ils ont déboursé pour cette entreprise—4231; il n'est pas juste que leur argent passe dans le gousset du spéculateur qui a acheté les titres en question sachant que le Gouvernement finirait par acquérir le chemin de fer—4231.

Sir Robert Borden—Laisse entendre que nous devrions nous enquerir à seule fin de faire valoir pour l'avantage de tous ceux qui sont intéressés dans les obligations de ce chemin de fer, l'argent qu'ils ont placé, à l'origine, dans cette entreprise—4231; on demande au Gouvernement de s'embarquer dans une aventure dont les résultats pourraient être sérieux—4231; a placé beaucoup d'argent dans cette ligne—4231; il n'a pas semblé utile, dans les intérêts et de cette région et du pays en général qu'une entreprise de cette nature, destinée à accommoder la population considérable d'une région depuis longtemps colonisée restât presque aux neuf-dixièmes achevée et demeurerait dans cet état durant plusieurs années à venir—4231; la proposition que nous soumettons à la Chambre veut que la valeur raisonnable de la ligne, un certain montant d'argent ne dépassant pas celui mentionné dans le bill, soit payé pour la ligne, et qu'en établissant cette somme on tienne compte du coût de la ligne et de sa dépréciation subséquente—4232.

Sir Wilfrid Laurier—Un amendement—4235; que le projet de loi soit renvoyé en comité général—4235; modifier de manière que toute convention passée par le Gouvernement ne sera valide et obligatoire qu'après avoir été soumise au Parlement et ratifiée par lui—4235.

Amendement rejeté—4235.

3^{me} lecture—4235.

Sanctionné—4339.

BILLS—Suite.

LOI CONCERNANT LE BUDGET DE 1916 A 1917.

Sir Thomas White—Dépose bill (n° 104) accordant à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour subvenir aux dépenses du service public durant les exercices financiers expirant respectivement le 31 mars 1916 et le 31 mars 1917—4313.

1^{ère} lecture—4313.2^e lecture—4313.3^e lecture—4313.

Sanctionné—4339.

BILLS D'INTERET PRIVE: SANCTIONNES.

BILL RELATIF A LA BURRARD INLET TUNNEL AND BRIDGE COMPANY.

M. Stevens—Dépose bill (n° 3) concernant la Burrard Inlet Tunnel and Bridge Company—152.

1^{ère} lecture—152.2^e lecture—407.3^e lecture—1058.

Sanctionné—2175.

BILL RELATIF A LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER NORD-CANADIEN.

M. Bradbury—Dépose bill (n° 4) concernant la compagnie du chemin de fer Nord-Canadien—152.

1^{ère} lecture—152.2^e lecture—407.

M. Bradbury—Prolongation de délai pour construction déjà autorisée—988; voie ferrée entre le lac Winnipeg et le lac Manitoba et allant de la Grosse-Ile à Grand-Rapids—988; moyen de communication par voie ferrée à la population qui habite à l'autre bout du lac Winnipeg—988.

3^e lecture—1058.

Sanctionné—1570.

BILL RELATIF A LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER NORD-CANADIEN D'ONTARIO.

M. Morphy—Dépose bill (n° 5) concernant la compagnie du chemin de fer Nord-Canadien d'Ontario—152.

1^{ère} lecture—152.2^e lecture—407.

En comité—988.

Hon. Wm Pugsley—Devrait stipuler dans le bill même, que les garanties détenues par le gouvernement couvriront les lignes en question—988.

3^e lecture—1060.

Sanctionné—2175.